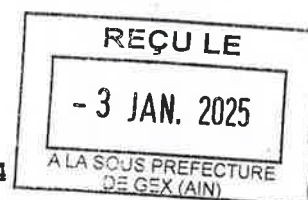


AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **LELEX**

**Nombre de membres**

afférents au C.M : 11  
en exercice : 08  
qui ont pris part  
à la délibération : 08

**SEANCE du 3 décembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre,  
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation  
26/11/2024

**Etaient présents :**

GROSGURIN Laurence LEVRIER Patrick Adjoints  
MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,  
GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage  
26/11/2024

**Excusé(e)s :** GABRIEL-ROBEZ Delphine pouvoir à Patrick LEVRIER  
PERONNET Gilles pouvoir à Roger GROSSIORD

**Elue secrétaire de séance :** GROSGURIN Laurence

**OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n° 2 – BP 2024**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à l'annulation des titres 128 à 130 (erreur de répartition TVA) émis le 13/09/2023 à l'encontre de VVF, ceux-ci ont été remplacés par les titres 140 à 142.

Il est nécessaire d'annuler les titres 128, 129 et 130 et procéder au remboursement des 12 083.76 euros saisis à tort.

Pour ce faire, il convient d'inscrire des crédits au compte 274.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ce faire.

Article 274 + 13 000 €

Article 204182 - 13 000 €

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**  
Transmise à la Préfecture le 21/12/24  
Publiée ou notifiée le 21/12/24  
**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**  
Le Maire,

Pour copie conforme  
Le maire,  
Roger Grossiord

